



Communiqué de presse

pour diffusion immédiate

LABRADOR IRON MINES LTD ET INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM (ITUM) CONVIENNENT D'UNE ENTENTE DE PRINCIPE POUR LE DEVELOPPEMENT DES PROJETS MINIERIS A SCHEFFERVILLE

Uashat, le 20 décembre 2010 -- Les représentants d'Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam (ITUM) et de la Société Labrador Iron Mines (TSX : LIM) sont parvenus aujourd'hui à un accord de principe concernant le développement de projets miniers de LIM situés à Schefferville.

Les deux parties ont signé une entente de principe visant à encadrer des discussions de façon accélérée en vue d'établir une entente sur les retombées et avantages (ERA) pour les projets miniers de LIM.

« LIM est très heureux d'avoir conclu un accord de principe avec les Uashaunnuat » a déclaré le président de LIM, M. John Kearney. « C'est une étape très positive et importante pour le développement de nos projets de minerai de fer. En signant cet accord, nous croyons que nous avons établi avec les Uashaunnuat une relation qui est mutuellement avantageuse fondée sur la coopération et le respect mutuel. Nous sommes impatients de travailler avec les Uashaunnuat en s'appuyant sur cette relation et c'est sur cette base que nos projets d'exploitation minière vont dorénavant progresser dans l'avenir. »

Pour ITUM, cette entente de principe s'inscrit dans la démarche de la reconnaissance des droits des Uashaunnuat sur leurs terres, leurs ressources et leur territoire traditionnel situés au Labrador. *« Suite à nos discussions et nos négociations tant avec le Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador de même qu'avec la compagnie LIM, nous sommes confiants que le message d'ITUM est maintenant de plus en plus clair auprès des intervenants économiques et politiques: le développement de nos ressources naturelles ne peut se faire sans le consentement des Uashaunnuat. Cette entente convenue entre la Société LIM et ITUM reflète ce principe fondamental pour tous les Innus. »* a déclaré le Chef Georges-Ernest Grégoire.

Par ailleurs, ITUM indique que cette entente ne vise pas à lier d'autres groupes autochtones qui auraient des demandes ou revendications sur ce territoire.

Aux termes de ce protocole d'entente, les représentants d'Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam (ITUM) ont accepté de retirer toutes les procédures judiciaires entamées contre la Société Labrador Iron Mines.

Ici comme ailleurs, les peuples autochtones mènent la même lutte contre l'exploitation de leurs terres traditionnelles avec en toile de fond les mêmes thèmes et les mêmes défis: la protection de leurs territoires traditionnels, l'identification de leurs préoccupations environnementales, la prise en compte des zones de production pour l'alimentation traditionnelle autochtone versus le droit au développement de ces peuples autochtones, y compris la création d'emplois et de richesse en leur faveur.

ITUM s'assure avec cette entente la mise en place d'accommodements qui tiennent compte des intérêts et des droits des Uashaunnuat, de même que l'adoption de mesures adéquates pour atténuer les effets néfastes des projets LIM sur les plans environnemental, économique, social et culturel tout en s'assurant également de l'obtention d'un consentement préalable, libre et informé des Uashaunnuat avant de procéder à un développement minier sur leur territoire.

ITUM souligne que le Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador a joué un rôle important dans la résolution de litiges qui sont reflétées dans l'entente, en particulier son engagement à consulter ITUM pour les futures phases du projet LIM. « *Je suis satisfait qu'une telle entente soit intervenue à ce moment-ci et que des relations plus harmonieuses soient établies avec la Société LIM de même qu'avec les Gouvernements de Terre-Neuve et Labrador au profit d'un projet structurant tant pour la région que pour les Innus.* » a conclu le Chef Innu Georges-Ernest Grégoire.

-30-

Source : Kateri C. Jourdain
Directrice des Communications
Tel : 418 962-0327, poste 5285